

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du lundi 14 novembre 2022

Date de convocation : 19 octobre 2022	Nombre de membres { présents : 12 absents : 8
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 22 novembre 2022	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 12
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2022-37**

**OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification –
Programme A du FACÉ 2020 (correction, programme ER 2020)**

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le QUATORZE du mois de NOVEMBRE, lundi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du SDEER, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 19 octobre 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Denis ROUYER, Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI et Thierry LESAUVAGE, Mme Lydie DEMENÉ, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY, Christian LUCAZEAU, Franck PETITFILS et Bruno GAILLOT.

M. Jean-Luc FOURRÉ, Vice-président, est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, pour le sous-programme A du FACÉ 2020 (renforcement) dans le programme d'électrification ER 2020, le Comité, réuni le 28 février 2020, a voté un montant de travaux de 2 343 750 euros (HT), montant ramené à 2 094 506 euros (HT) par le Comité, le 13 avril 2021.

Le 14 décembre 2021, le Bureau avait affecté une première part du montant de travaux permis par la dotation 2020 du sous-programme A du FACÉ, soit 312 100 euros (HT) à une première tranche composée de 16 opérations dans le programme ER 2020.

M. le Président propose au Bureau de corriger cette affectation pour supprimer tout financement du sous-programme A du FACÉ affecté à une opération. Ceci permettra d'augmenter la redevance d'investissement versée par Enedis au titre des années 2022 à 2024, de manière très supérieure à la perte de subvention du FACÉ. L'opération concernée est la suivante :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Minoration d'affectation (euros HT)
ER428-0043	Sonnac	Rue Henri Coudreau	16 900
Total			16 900



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*